

COMPTE RENDU

DU CONSEIL SYNDICAL D'INSTALLATION

DU 14 AVRIL 2026

ARAMON

Présentes : Mme IZQUIERDO, Mme ARGELAGUET

DOMAZAN

Présente : Mme FAYAD

ESTEZARGUES

Présente : Mme VERNET suppléante de Mme CROCITTI

LES ANGLES

Présentes : Mme HOFFMANN, Mme DRAY, Mme FROC

LIRAC

Présente : Mme COSTE

MONTFAUCON

Absent : M. MONTELS

PUJAUT

Présente : Mme SOULIER Maire

ROCHEFORT DU GARD

Présents : M. MUONGHANE, Mme EVESQUE suppléante de Mme GINER, Mme MATARISE suppléante de Mme MONSARRAT

ROQUEMAURE :

Présent : M. FAURE

SAZE

Présente : Mme EXPOSITO (pas encore élue donc pas voix délibérante pour cette séance)

SAINT LAURENT DES ARBRES

Présente : Mme THUAIRE

TAVEL

Absent : Maire

THEZIERS

Absent : Maire

SAUVETERRE

Présents : Mme HALILI, M. PETRY (pas encore élus donc pas voix délibérante pour cette séance)

VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Présents : M. SANCIAUME, M. ZANIRATO, M. ARTHUR, M. GRAU

La séance ouvre à 18 h 15 avec un quorum de 18.
M. GRAU est désigné secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il est fait un tour de table pour la présentation de chaque conseiller présent ainsi que du personnel du syndicat.
Ces présentations accomplies, conformément aux textes en vigueur, la présidence du syndicat est donnée à la doyenne d'âge.

1 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Election du président du syndicat pour l'aménagement du site du lycée Jean Vilar

Rapporteur : Mme Monique HOFFMANN

Madame Monique HOFFMANN, doyenne de l'assemblée et Présidente de séance demande aux membres du syndicat de faire connaître leur candidature à la présidence du syndicat pour l'aménagement du site du lycée.

M. Alain SANCIAUME est le seul candidat.

Après les résultats de vote, M. Alain SANCIAUME est déclaré à l'unanimité par 18 voix, président du syndicat pour l'aménagement du site du lycée Jean Vilar

2 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Fixation du nombre des vice présidents

Rapporteur : M. SANCIAUME

Monsieur le Président demande aux membres du syndicat conformément à l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales de fixer le nombre de vice- présidents du syndicat.

Il est proposé de fixer ce nombre à 4.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Election des vice présidents

Rapporteur : M. SANCIAUME

Conformément à l'article L.2122-4 il est procédé à l'élection des 4 vice- présidents du syndicat.

Les candidatures sont :

- 1ère vice-présidente : Mme Monique HOFFMANN (LES ANGLES)
- 2ème vice-présidente : Mme Aline GINER (ROCHEFORT DU GARD)
- 3ème vice-président : M. Philippe FAURE (ROQUEMAURE)
- 4ème vice-présidente : Mme Sandy ARGELAGUET (ARAMON)

Après les résultats de vote, sont déclarés élus à l'unanimité par 18 voix chacun

- 1ère vice-présidente : **Mme Monique HOFFMANN**
- 2ème vice-présidente : **Mme Aline GINER**
- 3ème vice-président : **M. Philippe FAURE**
- 4ème vice-présidente : **Mme Sandy ARGELAGUET**

4 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Désignation des représentants du conseil syndical du Lycée au Conseil d'Administration du Lycée Jean VILAR

Rapporteur : M. SANCIAUME

Pour ce nouveau mandat, il convient de procéder de nouveau à l'élection deux membres, un titulaire et un suppléant du Syndicat pour l'aménagement du site du lycée, pour siéger au sein du conseil d'administration du Lycée Jean Vilar. Les délégués syndicaux procèdent à cette désignation à bulletin secret.

Monsieur le Président propose les candidatures de :

- Monique HOFFMANN en tant que titulaire
- Aline GINER en tant que suppléante

Mme Monique HOFFMANN et Mme Aline GINER sont élues à l'unanimité par 18 voix respectivement représentantes titulaire et suppléante au sein du conseil d'administration du Lycée Jean Vilar

5 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Délégation au Président d'une partie des prérogatives de l'assemblée délibérante

Rapporteur : M. SANCIAUME

L'article L.5211-10 du CGCT prévoit la possibilité pour le conseil syndical de déléguer une partie de ses compétences au Président.

C'est ainsi qu'il peut sembler utile de définir un certain nombre de domaines ne nécessitant pas l'arbitrage du conseil, et pour lesquels cet organe donnera à l'ordonnateur compétence pour agir.

Sur cette base, il est proposé au conseil syndical de déléguer au Président la capacité de signer les contrats.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Questions diverses :

M. le président fait part de la problématique, souvent évoquée, concernant le stationnement des voitures des lycéens. Il informe que la commune de Villeneuve lez Avignon a engagé une procédure de « bien vacant sans maître » pour un terrain d'environ 2 000 m² afin de pouvoir y aménager un parking. Toutefois, M. DEMANSE maire de SAUVETERRE n'y est pas favorable et demande qu'un débat sur le sujet soit envisagé.

Mme HOFFMANN, représentante titulaire au Conseil d'Administration du lycée, nous informe que les parents d'élèves ont émis, lors du dernier CA, le souhait de voir une sécurisation du rond-point pour les piétons. Ils demandent au syndicat d'envisager le marquage au sol d'un passage piéton (ou autres solutions) afin de protéger leurs enfants. De plus, ils ont fait remarquer que de nombreux conducteurs empruntent le couloir dédié aux bus au lieu de la voie afférente aux automobiles, ce qui représente un réel danger. Ne pourrait-on pas envisager dans un premier temps la construction de « coussins berlinois » ou de plateaux ralentisseurs ?

M. SANCIAUME indique qu'ORIZO sera contacté. Dans l'attente, il demandera à la police municipale d'effectuer des contrôles plus réguliers et plus fréquents.

Il précise que des travaux de peinture au sol vont être réalisés afin de mettre en évidence les aménagements de sécurisation déjà existants.

En ce qui concerne l'éventualité d'un passage piétons au milieu du rond-point, M. le Président informe que cette solution n'est pas viable pour le syndicat dont la responsabilité serait engagée en cas d'accident. Une réflexion sera faite sur cette éventualité. Il se rendra sur place avec les services concernés afin d'étudier toutes les possibilités et une réponse écrite sera apportée. Il sera possible

de rafraîchir les passages cloutés aux abords du rond point dans cette zone 30.

Une réponse sera apportée à la fédération de parents d'élèves et à monsieur Vinatier proviseur du lycée Jean Vilar.

M. SANCIAUME informe que le lycée Jean Vilar comprend environ 1 300 élèves, avec trois niveaux scolaires, de la seconde à la terminale et a organisé une journée « portes ouvertes » ainsi qu'un forum des métiers.

Mme LARUE, Directrice administrative du syndicat, explique comment sont gérés les espaces sur le site du lycée : l'intercommunalité gère la grande salle du gymnase Jean Alési, les abords du gymnase. Cette salle est occupée régulièrement par les élèves du lycée et les associations intercommunales.

En ce qui concerne la salle de danse et le Dojo, c'est la commune de Villeneuve lez Avignon qui en a la gestion. Elles sont occupées par les associations et les lycéens.

Elle indique qu'un gardien, payé par le syndicat, a été mis en place pour 63 % de son temps de travail sur le gymnase afin d'éviter les dégradations engendrées par la présence des lycéens. Cette mise à disposition est très appréciée des professeurs. Le retour est très positif.

Mme LARUE informe également que le budget 2026 du syndicat a déjà été voté mais que les résultats 2025 n'ont pas pu être intégrés d'où un réajustement à venir sur les appels à cotisation. Elle précise que pour l'instant cet appel est stable, il ne fluctue, pour une commune membre, que s'il y a une augmentation d'élèves inscrits au lycée.

Une réunion du syndicat se tiendra courant juin 2026 pour votes budgétaires.

Mme HOFFMANN informe que l'association des élèves du lycée prévoit de faire un festival de musique au mois de mai 2026 sur le plateau sportif dans le lycée. Pour ce faire, sont invités les élèves du lycée Théodore Aubanel ainsi que les élèves du lycée de Bagnols sur Cèze. La région Occitanie s'occupe de l'entretien des locaux. M. le proviseur s'inquiète sur la capacité d'accueil du lieu. Peut-être serons-nous sollicités pour le prêt de matériels ? Ont-ils le budget nécessaire ? Nous ne savons pas.

Mme LARUE précise que le syndicat du lycée n'a pas vocation de par ses statuts à répondre à ces requêtes. Toutefois, rien n'est figé et cela pourrait être revu si souhaité.

M. FAURE de la commune de ROQUEMAURE demande combien de communes font partie du syndicat et s'il y a des problèmes particuliers.

M. le Président indique que le syndicat du lycée comporte 15 communes. Seule la commune de Saint-Génies-de-Comolas, qui a des élèves inscrits au lycée, persiste à ne pas vouloir intégrer le syndicat et ce, depuis sa création. Toutefois, leur nombre décroît.

Précisions sur les appels à cotisation :

- Remboursement du crédit
- Fonctionnement
- Travaux
- Entretien des espaces verts, entretien de la chaudière
- Entreprise de nettoyage
- Alarme
- Gardien
- Fluides

Etc...

M. SANCIAUME précise qu'actuellement une réfection complète des sanitaires est en cours. En ce qui concerne les problèmes persistants de la toiture, il y a encore des points d'entrée d'eau provoqués par le vent. En effet, le site est fortement balayé par le mistral de par sa localisation.

Séance levée à 19 h 10.

Alain SANCIAUME



Président du Syndicat du Lycée

Secrétaire de Séance



Florent GRAU